



Commune de VINASSAN- CCAS
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-deux et le 09 avril à 19h00, le Conseil d'administration du CCAS de Vinassan régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	10	10

Date remise convocation et affichage
25/03/2024

Vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, FOURGOUS Anne Marie, BARRAU Christian, MATUTANO Céline, IMBERNON Marie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, ACACIO Nathalie, SENEGAS Anita, HOULES Patrick.

Absents excusés :

LAMBOURSAIN Séverine, ORTUNO Lydie, RAUCOULES Marcelle, ESPADA Chantal, VILA Julie, GRANAL Gilbert

Procurations :

RESSEGUIER Nadine à FOURGOUS Anne-Marie.
JOURET Nadine à IMBERNON Marie.

Secrétaire de séance :

FOURGOUS Anne-Marie.

N° 2024- 01 CA 2023- Budget CCAS.

Le Président du CCAS,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier,
- Le Président du CCAS présente les résultats du CA 2023 du budget CCAS :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2023 : 8 631.17 €
Recettes de fonctionnement 2023 : 9 000.00 €
Résultat exercice 2023 : 368.83 €
Résultat antérieur : 1 218.16 €
Résultat de clôture 2023 : 1 586.99 €

Conformément au CGCT, le Président du CCAS se retire de la séance.
Madame Marie IMBERNON est désignée Présidente de séance.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le CA 2023 du CCAS avec les résultats indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président du CCAS,
Didier ALDEBERT

